



Violences et rapports de genre  
à La Réunion, en Guadeloupe  
et en Martinique

# **Violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples à La Réunion**

## **Premiers résultats de l'enquête Virage dans les Outre-mer**

Stéphanie Condon, Sandrine Dauphin, Justine Dupuis  
et l'équipe de Virage dans les Outre-mer

**L'équipe Virage dans les Outre-mer souhaite  
remercier particulièrement pour leur relecture :  
Catherine Bonvalet, Michel Bozon, Elizabeth Brown, Sylvie Cromer,  
Gilles Pison et Dolorès Pourette.**

Reconnues à l'échelle internationale comme un problème social majeur, les violences envers les femmes ont fait l'objet de nombreuses études et enquêtes statistiques au cours des vingt dernières années. En France, la première enquête nationale sur les violences envers les femmes, Enveff<sup>(1)</sup>, réalisée en 2000, a marqué une étape importante dans la prise en compte politique de ces violences, ainsi que dans la légitimation du phénomène des violences de genre en tant qu'objet scientifique. À la demande des acteurs et actrices associatifs et politiques locaux, l'Enveff a été dupliquée à La Réunion en 2002, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie en 2003, et en Martinique en 2008.

Le renouvellement de cette expérience d'enquête a très vite été une préoccupation. C'est ainsi qu'une nouvelle enquête, nommée Violences et rapports de genre (Virage)<sup>(2)</sup>, concernant aussi les hommes, a été réalisée par l'Ined en 2015, mais limitée à la France métropolitaine pour des raisons techniques et métho-

dologiques. Toutefois, les acteurs-rices associatif-ve-s et les élu-e-s, préoccupé-e-s par ce qui était perçu comme une augmentation des violences interpersonnelles, notamment à l'encontre des femmes, ont demandé que cette enquête puisse être à nouveau étendue à leurs territoires. L'enquête Virage dans les Outre-mer a donc été mise en œuvre par l'Ined en 2018 (encadré) et conduite dans trois départements et régions d'Outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, et La Réunion qui fait l'objet de ces premiers résultats.

Quelques mois seulement après la fin de la collecte à La Réunion, nous sommes en mesure de fournir des premiers indicateurs sur les violences envers les femmes afin d'établir des comparaisons avec les résultats de l'enquête Enveff de 2002. Des éléments de comparaison sont donnés à titre indicatif avec l'Enveff-Réunion de 2002 et avec Virage dans l'hexagone qui constitue une moyenne nationale et dont l'ensemble des résultats n'est pas encore publié à ce jour<sup>(3)</sup>.

## L'enquête Virage dans les Outre-mer

### Objectifs

À l'instar de l'enquête Virage en métropole, l'objectif central de l'enquête Virage dans les Outre-mer vise à mesurer, pour les femmes et les hommes, les faits de violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles. Ces faits concernent d'une part, les violences vécues au sein de la sphère conjugale, au travail et dans les espaces publics au cours des douze derniers mois et, d'autre part, celles vécues durant toute la vie non seulement dans ces mêmes sphères mais également dans la sphère familiale et durant les études. Elle cherche à actualiser et prolonger les connaissances des violences de genre dans les Outre-mer en prenant en compte les changements sociétaux intervenus depuis l'Enveff. Elle contribue, dès lors, à mieux évaluer les spécificités locales dans la survenue, l'expérience et les conséquences des violences.

### Méthodologie

La collecte a été réalisée par téléphone – modalité de passation la plus adaptée pour des enquêtes sur les violences, permettant la confidentialité pour l'enquêté-e – et menée par des enquêtrices/enquêteurs créolophones. L'échantillon a été constitué à partir de bases de numéros téléphoniques générés de façon aléatoire (environ 40 % de téléphones fixes et 60 % de portables). Le questionnaire avait une durée de passation moyenne de 45 minutes. Afin de ne pas préjuger de ce qui est ou non considéré par les répondant-e-s comme de la violence, l'enquête a été, comme les précédentes, présentée comme une enquête sur les modes de vie, la santé et la sécurité ; l'emploi des termes « violent » et « violence » a été exclu au profit de l'énoncé, pour chaque espace, de faits et d'actes précis (insultes, menaces, agressions verbales, chantage ou pressions psychologiques, agressions physiques, pratiques et relations sexuelles imposées) dont les personnes enquêtées auraient pu être victimes.

La collecte a été réalisée à La Réunion du 18 janvier au 16 juillet 2018 par Ipsos Outre-mer et son sous-traitant, Sagis. 3 069 questionnaires ont été récoltés (2 209 femmes et 860 hommes), constituant un échantillon représentatif des personnes de chaque sexe de 20 à 69 ans. Des coefficients de redressement ont été appliqués à chaque personne afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon ; ainsi, ils représentent exactement la structure de la population réunionnaise issue du recensement de 2015 et les résultats présentés ont tous fait l'objet de pondérations.

### Financement

Cette enquête est financée au niveau national par le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le ministère des Outre-mer, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, le Commissariat général à l'égalité des territoires, Santé publique France, le GIP-Mission de recherche Droit et Justice, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse des dépôts et consignations. Au niveau territorial, elle est financée par le Conseil régional de La Réunion et l'Agence régionale de Santé.

(1) Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2000), coordonnée par Maryse Jaspard (Idup : Institut de Démographie-Université de Paris I) avec la participation de chercheuses et chercheurs du CNRS, de l'Idup, de l'Inserm, de l'Ined, de l'université de Lyon II.

(2) Christelle Hamel et l'équipe Virage, 2014, Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes – descriptif du projet d'enquête, Document de travail n° 212, Ined.

(3) Pour les violences au cours des 12 derniers mois, seuls ceux qui concernent les espaces publics ont été publiés : voir A. Lebugle *et al.*, 2017, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », *Population et sociétés*, 550 ; <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/violences-espaces-publics-jeunes-femmes-grandes-villes/>.

## Les violences dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois

Dans l'enquête Virage sont considérés comme des espaces publics les lieux fréquentés au quotidien pour se rendre au travail, faire ses courses, ou bien passer des moments de détente, comme les parcs, les bars, les salles de cinéma, de spectacles ou de sport. Ils incluent aussi les lieux publics comme les hôpitaux, les cabinets médicaux et les services administratifs. Ils peuvent être proches du domicile, connus, ou plus éloignés, sur l'ensemble du territoire.

À La Réunion, ces lieux sont variés, entre les espaces ruraux plus ou moins isolés, les petites villes et les grandes agglomérations de Saint-Denis, puis celles de Saint-Paul et de Saint-Pierre qui regroupent à elles trois 60 % de la population. En outre, les conditions climatiques favorisent un mode de vie à l'extérieur où l'on rencontre du monde, le plus souvent des personnes connues – l'insularité favorisant l'interconnaissance. Autre spécificité, à l'exception du centre-ville de Saint-Denis et des quartiers touristiques, il n'est pas habituel pour les femmes de sortir, surtout seules, après la tombée de la nuit.

En 2002, l'enquête Enveff-Réunion avait permis de mesurer et de contextualiser pour la première fois les actes de violence subis par les femmes dans les espaces publics. Elle avait relevé le sexisme de ces espaces avec des déclarations de faits de violence un peu plus élevées qu'en métropole (21 % des femmes résidant à La Réunion contre 19 %). Comme pour la métropole, les expériences de violences au sein des espaces publics étaient plus courantes dans les grands centres urbains et concernaient principalement les femmes ayant un emploi. Par ailleurs, nombreuses étaient alors les femmes à déplorer de ne pas pouvoir utiliser, comme les hommes, les lieux publics pour faire du sport, se promener, ou encore sortir seules le soir. Les résultats présentés ici sont donc à comparer avec ceux de 2002 afin d'en souligner les évolutions. En outre, la mise en lumière, depuis peu, du harcèlement sexiste et sexuel de rue, ainsi que la campagne **#MeToo**, conjuguées à la montée en puissance de la mobilisation associative et de l'action publique depuis 15 ans, ont sans doute facilité la reconnaissance et la dénonciation des faits de violence au sein des espaces publics.

### Les faits investigués

Comme pour tous les autres modules du questionnaire explorant l'expérience de violences, l'élaboration du module « espaces publics » visait à permettre de révéler les faits vécus, y compris ceux qui pourraient paraître anodins. Pour ces faits, des questions sont posées concernant : la fréquence (regroupée en 3 modalités : « non » ; « oui une fois » ; « oui plusieurs fois ») ; les caractéristiques des auteur-e-s (sexe ; seul-e-s ou en groupe ; connu-e-s ou pas) ; la gravité perçue de l'acte ; le contexte de sa survenue et ses conséquences.

Toutes les personnes, femmes et hommes participant à l'enquête, sont passées par ce module et ont répondu aux 9 questions décrivant des faits subis dans les espaces publics. Au regard du contexte sur le harcèlement de rue qui a depuis fait l'objet d'une loi<sup>(4)</sup>, deux questions ont été ajoutées par rapport à l'enquête Enveff, à savoir les interpellations sous prétexte de drague ainsi que les propositions sexuelles insistantes. Les faits subis dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ont ensuite été classés en 5 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : insultes et autres violences verbales, y compris à caractère sexiste ou raciste.
2. *Interpellations sous un prétexte de drague* : être sifflé-e, abordé-e ou interpellé-e sous prétexte de drague.
3. *Harcèlement* : être suivi-e avec insistance ; propositions sexuelles insistantes.
4. *Violences physiques* : être pris-e dans une bagarre ; recevoir des coups, gifles, menaces avec objets ou armes ; tentatives de meurtre.
5. *Violences sexuelles* : baisers forcés, attouchements des seins, des fesses et du sexe ; tentatives de rapports forcés et viols.

### Des espaces publics qui demeurent plus sexistes qu'en métropole

Plus de 2 femmes sur 5 a déclaré au moins un fait subi dans les espaces publics au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre 1 sur 4 en France métropolitaine<sup>(5)</sup>. La violence dans les espaces publics est principalement de forme verbale (insultes), complétée par des actes de harcèlement et d'atteintes sexuelles, mais elle prend très rarement la forme d'agressions physiques ou sexuelles (tableau 1). Ces actes incluent : des interpellations sous un prétexte de drague (36 % des femmes enquêtées), des insultes (9 %), des propositions sexuelles insistantes (3 %), être suivie avec insistance (5 %), avoir été coincée et embrassée ou touchée aux seins ou aux fesses (2 %). Les violences physiques et sexuelles sont très rarement déclarées et concernent principalement le fait d'avoir été giflée ou frappée (près de 1 %).

Par rapport à l'enquête Enveff-Réunion, les actes de pelotage (c'est-à-dire avoir été touchée aux seins ou aux fesses) ou le fait d'avoir été embrassée de force, ont plus que triplé. Les autres prévalences sont restées stables (insultes, violences physiques ou sexuelles) ou ont même diminué, notamment être suivie avec insistance. Cette augmentation des déclarations d'actes de pelotage et du fait d'être embrassée de force est sans doute en partie expliquée par une plus grande propension à en parler. Les faits les plus courants dans les espaces publics sont les interpellations sous un prétexte de drague : ils

(4) Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dite loi « sur le harcèlement de rue ».

(5) A. Lebugle *et al.*, *op. cit.*

concernent plus d'un tiers des femmes et leur taux est deux fois plus élevé qu'en métropole<sup>(6)</sup>. Pour 4 femmes sur 5, ce sont des actes subis plusieurs fois dans l'année. Dans l'ensemble, les femmes ayant déclaré avoir subi ce type d'acte les considèrent sans gravité, néanmoins plus de 13 % d'entre elles les ressentent comme graves.

Le deuxième type de fait le plus fréquent est l'insulte<sup>(7)</sup> qui concerne plus de 9 % des femmes (taux très proche des 8 % relevés en métropole). La comparaison avec les hommes est ici intéressante car ces derniers font, dans des proportions très légèrement supérieures, l'objet d'insultes dans les espaces publics (11 %). Cependant, plus de la moitié des femmes victimes considèrent ces insultes comme graves contre un tiers seulement des hommes. Même si les interpellations sous un prétexte de drague se situent sur le *continuum* des comportements sexistes et des violences à l'encontre des femmes, pour celles qui ont été interrogées, ce type d'actes se distingue nettement des faits associés à du harcèlement. Ainsi les propositions sexuelles insistantes malgré leur refus concernent 3 % des femmes (contre 1 % en métropole<sup>(8)</sup>), dont plusieurs fois pour près de la moitié. Ce sont des actes et des comportements qui dérangent fortement, 64 % les considérant comme graves.

1 femme sur 20 déclare avoir été suivie avec insistance, dont près de la moitié plusieurs fois. Ces faits, qui ont pu provoquer un sentiment de peur, ont été jugés comme graves par près de deux tiers des femmes ayant été suivies au moins une fois (plus de 64 %), voire très graves par un tiers d'entre elles (35 %). Le fait d'avoir été touchée aux seins ou aux fesses, ou coincée et embrassée sans consentement ne concerne que 2 % des femmes, mais pour les trois quarts d'entre elles, il s'agit d'un fait grave.

De manière générale, en France métropolitaine, ultramarine ou ailleurs dans le monde, les violences phy-

siques qui ont lieu dans l'espace public sont subies plus souvent par les hommes que les femmes. En 2018, à La Réunion, elles concernent 8 % des hommes contre 2 % des femmes. Parmi ces dernières, environ 1 % déclarent avoir été giflées, secouées brutalement ou frappées et un petit nombre a été menacé avec une arme. Les hommes sont trois fois plus nombreux que les femmes à avoir été giflés ou frappés, voire menacés avec une arme.

### Des violences sexistes et sexuelles dans les espaces publics qui se déroulent dans un contexte de forte interconnaissance

Les auteurs de faits de violence envers les femmes sont quasi exclusivement des hommes : 98 % pour les interpellations sous un prétexte de drague et les propositions sexuelles insistantes, 96 % pour le fait d'être suivie avec insistance. Si, dans la grande majorité des situations, l'auteur est un homme seul, dans près de 10 % des cas – voire un peu plus pour les interpellations sous prétexte de drague (17 %) – il s'agit d'un groupe d'hommes. Il est à noter que les hommes sont aussi essentiellement victimes d'actes commis par d'autres hommes, dans 78 % des cas d'insultes notamment.

Les femmes sont principalement victimes de faits de la part d'inconnus (84 % pour les interpellations sous un prétexte de drague, 70 % pour les insultes). En même temps, les auteurs des faits déclarés sont beaucoup moins souvent des inconnus, par rapport à la métropole, notamment en ce qui concerne les propositions sexuelles insistantes (41 % d'inconnus) et le pelotage (59 % d'inconnus). Concernant les insultes, s'il s'agit de voisins ou de personnes vues dans le voisinage, ce sont autant des hommes que des femmes. Ce résultat doit donc être resitué dans le contexte de fort niveau d'interconnaissance qui caractérise les territoires insulaires.

**Tableau 1. Proportion de femmes\* déclarant des faits de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon le type de violence, la fréquence et la gravité (%)**

| Type de violences                                 | Virage-Réunion 2018, N = 2 209 |                         |                       | Enveff-Réunion 2002, N = 1 200 |
|---------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------------|
|                                                   | Au moins une fois...           | ... dont plusieurs fois | ...dont déclaré grave |                                |
| <b>Insultes</b>                                   | 9                              | 52                      | 58                    | 11                             |
| <b>Interpellations sous un prétexte de drague</b> | 36                             | 79                      | 13                    | –                              |
| <b>Harcèlement</b>                                | 8                              | 48                      | 66                    | 9**                            |
| Propositions sexuelles insistantes                | 3                              | 47                      | 64                    | –                              |
| Être suivie avec insistance                       | 5                              | 46                      | 64                    | 8                              |
| <b>Violences physiques</b>                        | 2                              | 33                      | 65                    | 2                              |
| <b>Violences sexuelles</b>                        | 2                              | ns                      | ns                    | ns                             |
| Attouchements seins, fesses, baisers forcés       | 2                              | ns                      | ns                    | 1                              |
| Tentatives de viol et viol                        | 0,2                            | ns                      | ns                    | ns                             |

\*Une même femme peut être concernée par plusieurs faits. \*\* hors propositions sexuelles. ns : en raison d'effectifs trop faibles, il n'est pas possible d'estimer la gravité et la fréquence. *Champ* : pour Virage, femmes âgées de 20 et 69 ans vivant à La Réunion ; pour Enveff, femmes âgées de 20 à 59 ans vivant à La Réunion. *Lecture* : 9 % de femmes ont déclaré avoir subi des insultes au cours des 12 derniers mois et 52 % d'entre elles plusieurs fois. *Source* : Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018 ; enquête Enveff-Réunion, Ined, 2002.

(6) *Ibid.*

(7) Ce taux est un peu moins important que lors de l'enquête Enveff-Réunion. Cependant, comme pour l'enquête Virage en métropole, la nouvelle question sur les sifflements et les interpellations sous un prétexte de drague a certainement enregistré des faits qui étaient qualifiés d'insultes lors de l'enquête précédente.

(8) A. Lebugle, *op. cit.*

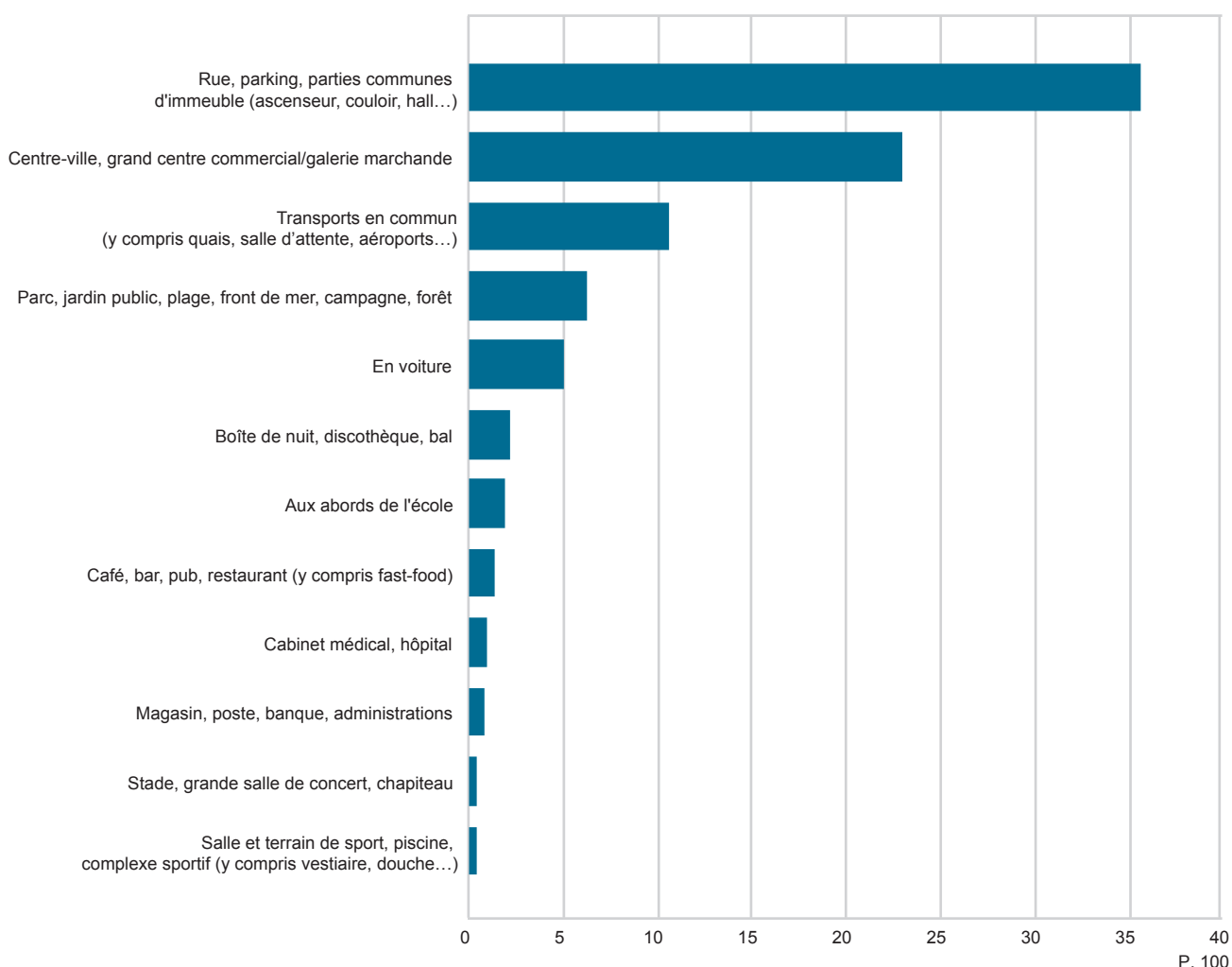
## Des faits subis par les femmes dans des lieux fréquentés régulièrement et dans la journée

Suivant le nombre de faits et leur gravité, il était demandé aux personnes de choisir le fait le plus marquant. Dans ce cas, le contexte était alors précisément décrit. La majorité des violences déclarées par les femmes se sont déroulées dans des lieux fréquentés régulièrement (77 %). Dans 36 % des cas les victimes se trouvaient entre autres, dans la rue et dans 23 % des cas dans le centre-ville ou dans un centre commercial (graphique 1). Malgré la rareté relative des transports en commun par rapport aux grands centres urbains métropolitains, le lieu de l'acte est souvent celui d'un car, d'un bus ou d'une gare routière (11 % des lieux cités), surtout relevant des insultes ou du harcèlement sexuel. Même en voiture, les femmes ne sont pas à l'abri d'actes de violence (5 %) comme les insultes ou le fait d'être suivies. Les jardins publics, la plage et le front de mer circonscrivent un autre type de lieu où les atteintes sont fréquentes

(6 % des femmes victimes). L'une des différences significatives avec les hommes interrogés concerne les déclarations, moins importantes pour les femmes, de faits de violence survenus dans des espaces clos comme les bars, les boîtes de nuit, les cafés ou les restaurants.

Les lieux où se sont déroulés les faits sont ainsi particulièrement genrés. Des études sociologiques réalisées à l'échelle internationale, et en France depuis l'enquête Enveff, ont étudié la façon dont les femmes circulent à travers les espaces publics, notamment dans les grandes villes, afin d'éviter des situations à risque et des lieux perçus comme dangereux ; elles adoptent également des comportements (démarche, façon de s'habiller, sortie en groupe) largement intériorisés<sup>(9)</sup>. Ainsi, à La Réunion, les femmes sont encore peu nombreuses – même si la proportion a augmenté depuis l'enquête Enveff – à s'aventurer seules au dehors après la tombée de la nuit (rarement ou jamais pour 70 % d'entre elles). Cela explique que les faits déclarés se déroulent le plus souvent dans la journée (63 %) ; dans 31 % des cas, ils ont eu lieu très tôt le

**Graphique 1. Lieux déclarés par les femmes victimes d'au moins un fait de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (%)**



*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion. *Lecture* : 35,6 % des femmes ayant déclaré un fait de violence dans un espace public ont indiqué qu'il avait eu lieu dans la rue ou dans un parking. *Source* : Ined, Virage dans les Outre-mer (La Réunion), 2018.

(9) S. Condon, M. Lieber et F. Maillochon, 2005, « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, 46(2), p. 265-294 ; [https://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=RFS\\_462\\_0265](https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFS_462_0265) ; M. Lieber, 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Presses de Sciences Po.

matin ou à la tombée de la nuit, et seulement 6 % la nuit (contrairement à 23 % pour les hommes).

### Une exposition au risque liée à l'âge, aux modes de socialisation et de fréquentation des espaces publics

Comme en métropole et dans l'enquête Enveff de 2002, les femmes jeunes sont les plus exposées aux violences mais à des degrés différents selon le type d'acte. Ainsi, elles sont nettement plus souvent la cible d'interpellations sous un prétexte de drague : plus de la moitié des 20-29 ans en déclarent (55 %) contre environ un tiers des 40-49 ans (36 %). Les femmes jeunes sont aussi plus souvent concernées par les autres types de violences, notamment les insultes (15 %) et le fait d'être suivie (7 %). Ces prévalences plus importantes peuvent s'expliquer sans doute aussi en partie par leur manière d'appréhender les espaces publics. En effet, les jeunes femmes sortent plus souvent que les autres femmes après la tombée de la nuit et déclarent moins souvent avoir peur de le faire.

Tout comme dans l'enquête Enveff-Réunion, les femmes en emploi ou au chômage, amenées à se déplacer plus fréquemment et dans divers lieux, sont davantage victimes que les femmes inactives : près d'1 femme sur 2 en emploi ou au chômage contre un tiers des inactives.

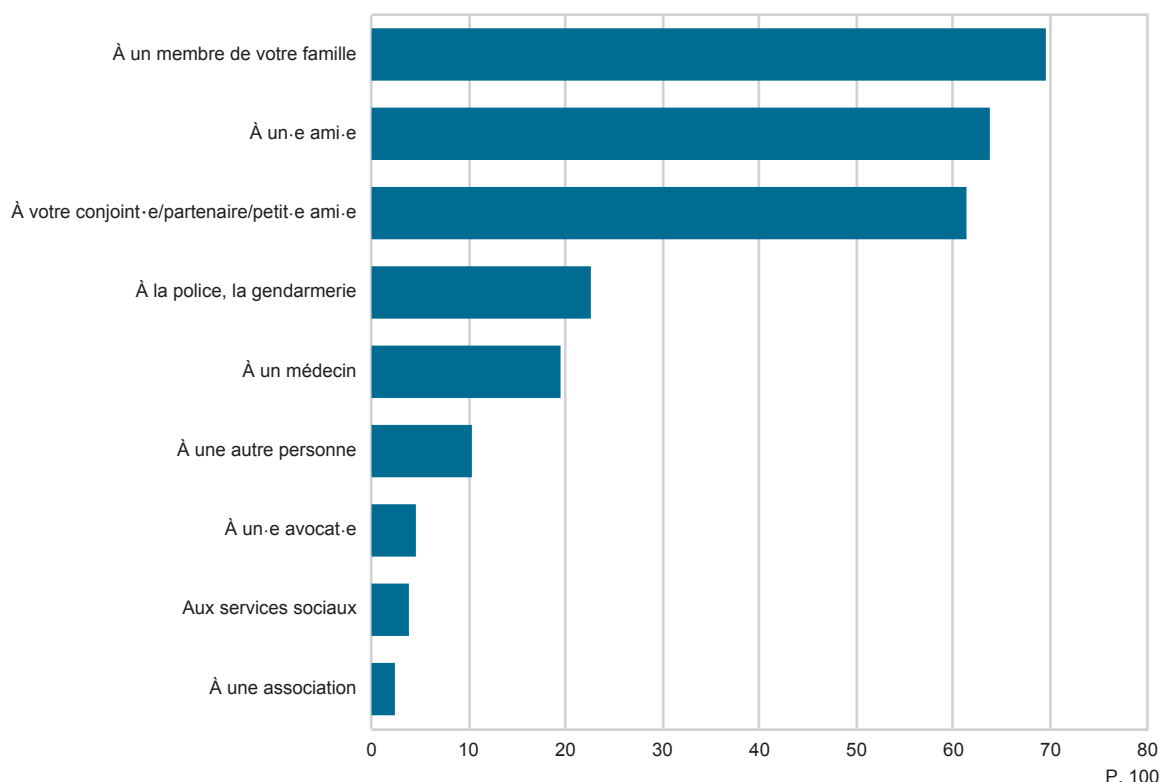
Les natives de La Réunion (à hauteur de 39 %) déclarent moins de faits de violences dans les espaces publics que les femmes nées en métropole (52 %), dans un autre territoire d'Outre-mer (55 %) ou dans un autre pays (41 %). La différence avec les femmes nées en métropole

est notamment significative pour les interpellations sous un prétexte de drague ou les insultes. On peut émettre l'hypothèse que les femmes socialisées en métropole ont une manière d'appréhender les espaces publics (plus souvent seules, plus souvent le soir, dans des lieux de sociabilité comme des bars, etc.) qui les exposent davantage à ces violences et/ou bien qu'elles sont plus à même de dénoncer certains comportements rendus moins acceptables pour elles.

### Davantage de déclarations auprès des services de police ou de gendarmerie

En 2018, 78 % des femmes victimes ont parlé à des tiers des faits subis, soit autant que lors de l'enquête Enveff en 2002. Suite aux faits de violences subis dans les espaces publics, les femmes et les hommes se confient très souvent à des personnes de leur entourage ou à des professionnel·le·s (graphique 2). Si les proches restent aujourd'hui, comme en 2002, les principales personnes auprès desquelles elles se confient (70 % auprès des membres de la famille), les femmes victimes s'adressent plus souvent aux services de police ou de gendarmerie (22 % en 2018 contre 14 % en 2002), surtout lorsque les violences sont physiques. Notons aussi que les insultes sont très souvent déclarées par les femmes et les hommes aux forces de l'ordre, laissant comprendre que ces actes témoignent de fortes tensions interpersonnelles. Enfin, les femmes victimes parlent également des violences physiques et de pelotage à un médecin, ce qui confirme que ces professionnel·le·s sont un relai important dans la prise en charge des violences faites aux femmes.

**Graphique 2. Personnes à qui les femmes victimes de faits de violences dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête en ont parlé (en %)**



Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion. Lecture : 22,0 % de femmes ont parlé des faits de violences subis à la police ou la gendarmerie. Source : Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018.

## Les violences au travail au cours des 12 derniers mois

Depuis le milieu des années 2000, les souffrances et les violences subies au travail, et notamment le harcèlement moral encadré par la loi du 17 janvier 2002, sont reconnues et dénoncées. Autre changement depuis l'enquête Enveff-Réunion de 2002, le harcèlement sexuel, quant à lui, a été redéfini dans le code pénal, le code du travail et dans les droits et obligations des fonctionnaires par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012. Enfin, depuis 2017, la campagne **#MeToo** a encouragé les victimes à parler, contribuant à une moindre acceptation sociétale de ces actes. Le contexte semble ainsi plus favorable qu'en 2002 pour dénoncer des violences dans la sphère professionnelle.

### Les faits investigués

Les questions du module travail ont été posées à toutes les personnes qui ont exercé une activité professionnelle d'au moins 4 mois dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, y compris les personnes à temps partiel, au chômage, retraité-e-s ayant un emploi régulier au moins une fois par semaine, ou étudiant-e-s en stage rémunéré ou en emploi.

Au total, 1 247 femmes et 562 hommes ont répondu aux questions du module travail. Selon l'Insee, en 2015, le taux d'emploi s'élève à 45 % de la population des 18-64 ans (41 % pour les femmes et 50 % pour les hommes). Le taux de chômage est particulièrement élevé à La Réunion où près de 2 femmes sur 5 (38 %) et un tiers des hommes sont au chômage. 57 % des Réunionnaises exercent leur activité dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ; 36 % dans le commerce, les transports et les services divers ; 6 % dans l'agriculture, l'industrie et la construction<sup>(10)</sup>.

L'enquête Virage permet d'étudier les circonstances des violences au travail. Au total 11 faits ont été investigués. Comme pour chaque module, la fréquence de

chacun des faits est interrogée et regroupée en 3 modalités : « non » ; « oui une fois » ; « oui plusieurs fois ». En outre, l'enquête a permis de recueillir les caractéristiques des victimes et des auteur-e-s, la perception de la gravité des faits subis, les lieux et les personnes auprès desquelles les victimes se sont confiées.

Les faits subis sur le lieu du travail ou dans le cadre du travail au cours des 12 derniers mois ont été classés en 5 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : par téléphone, e-mail, Internet, y compris les insultes à caractère sexiste ou raciste.
2. *Violences psychologiques* : critiques injustifiées, intimidations, modifications abusives de l'organisation de travail, isolement, sabotage.
3. *Violences physiques* : brutalités, menaces avec armes, tentatives de meurtre.
4. *Harcèlement sexuel* : propos ou attitudes à caractère sexuel suscitant le malaise, propositions sexuelles insistantes. Seul le caractère répétitif des actes est retenu.
5. *Violences sexuelles* : attouchements des seins et des fesses, baisers forcés, attouchements du sexe, tentatives de rapports forcés et viols.

### 1 femme sur 4 résidant à La Réunion a subi des violences au travail, principalement des violences psychologiques

La violence au travail n'est pas un phénomène négligeable tant pour les femmes que pour les hommes : 1 personne sur 4 (26 % des femmes et 25 % des hommes) résidant à La Réunion a subi des violences au travail au cours des 12 derniers mois au moins une fois, contre 1 personne sur 5 en métropole. En outre, les faits sont majoritairement répétitifs et les victimes peuvent également subir plusieurs types de violences à la fois (tableau 2).

**Tableau 2. Proportion de femmes\* ayant déclaré des faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon la fréquence du fait (%)**

| Type de violences        | Virage-Réunion 2018, N = 1 247 |                         | Enveff-Réunion 2002, N = 615 |
|--------------------------|--------------------------------|-------------------------|------------------------------|
|                          | Au moins une fois...           | ... dont plusieurs fois |                              |
| Insultes                 | 8                              | 51                      | 9                            |
| Violences psychologiques | 22                             | 76                      | 199                          |
| Violences physiques      | 2                              | ns                      | 39                           |
| Harcèlement sexuel       | 3                              | —                       | 2                            |
| Violences sexuelles      | 1                              | ns                      | —                            |

\*Une même femme peut être concernée par plusieurs faits. ns : en raison d'effectifs trop faibles, il n'est pas possible de donner la fréquence. *Champ* : pour Virage, femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans l'année ; pour l'Enveff, femmes âgées de 20 à 59 ans vivant à La Réunion et ayant exercé une activité rémunérée dans l'année. *Lecture* : 22 % des femmes ont déclaré avoir subi des faits de violences psychologiques au cours des 12 derniers mois. Parmi elles, 67 % les ont subi plusieurs fois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018 ; enquête Enveff-Réunion, Ined, 2002.

(10) Insee, département de La Réunion, Emplois selon le secteur d'activité (tableau EMPT8) ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-974#chiffre-cle-3>

Tout comme en métropole et déjà dans le cadre de l'Enveff, les violences psychologiques, déclarées par 22 % des femmes (et 20 % des hommes) sont les plus courantes. Elles peuvent ressembler à différentes formes de harcèlement moral, d'autant que plus de la moitié des faits se sont produits plusieurs fois. La déclaration de ces violences a même sensiblement augmenté depuis l'Enveff et elle est 1,5 fois plus élevée qu'en métropole.

Il semble sans doute, pour les victimes, plus facile de les dénoncer aujourd'hui qu'hier, mais dans un contexte économique difficile de précarisation des salarié-e-s<sup>(11)</sup>, ces violences sont sans doute révélatrices de fortes tensions sur le marché du travail.

Une analyse plus spécifique des violences psychologiques selon le sexe montre cependant des différences significatives. Les femmes déclarent davantage de critiques répétées et injustifiées (14 % contre 10 % des hommes), tandis que les hommes sont davantage victimes de faits de sabotage de leur outil de travail, d'intimidations et de menaces (autour de 8 % contre 5 % pour les femmes) ; ces mêmes différences entre les sexes selon les types de faits sont également constatées en métropole. Finalement, les femmes déclarent des faits qui tendent à dévaloriser leur travail, c'est-à-dire à remettre en cause leurs compétences, tandis que les hommes déclarent des faits qui sont plutôt vus comme des atteintes à leur outil ou à leur force de travail.

Les déclarations de violences physiques, à hauteur de 2 %, ont même légèrement diminué depuis l'Enveff.

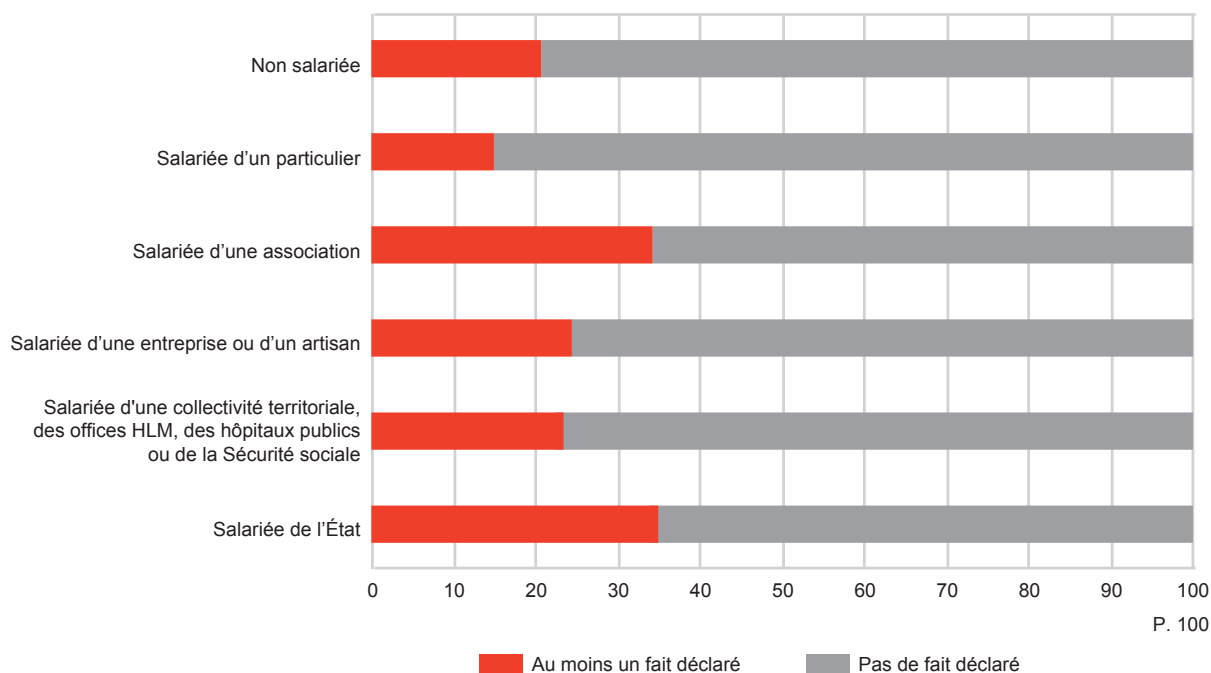
### Les jeunes femmes, les cadres et les salariées de l'État déclarent davantage de faits de violence au travail

Les jeunes femmes (entre 20 et 29 ans) subissent les plus forts taux de violences au travail, tous types confondus. L'effet du jeune âge des femmes est une constante déjà soulignée par l'Enveff à La Réunion et en métropole. Toutefois, tous les types de violences ont tendance à diminuer avec l'âge.

Compte tenu des spécificités de La Réunion, où 57 % des femmes travaillent dans l'administration publique selon l'Insee, il semble important de regarder plus spécifiquement ce qui se passe pour cette catégorie de salariées dont une partie est fonctionnaire. Si tous les secteurs professionnels sont touchés par les violences au travail, les salariées de l'État se distinguent puisque 35 % des femmes déclarent au moins un fait (graphique 3). En outre, les fonctionnaires déclarent davantage de faits puisque 33 % d'entre elles déclarent au moins un fait de violence contre 26 % des autres salariées du secteur public. Parmi les victimes, les femmes fonctionnaires sont également surreprésentées en métropole. La difficulté de changer d'environnement de travail du fait de son statut, même en cas de violences, le fait de côtoyer les mêmes collègues pendant des années, et les enjeux de carrières et de promotions peuvent alimenter nombre de tensions et expliquer sans doute en partie cette surreprésentation.

Une analyse par catégories socioprofessionnelles montre que les femmes cadres et professions intellectuelles supérieures (près de 41 %), les professeures et

**Graphique 3. Type d'emploi occupé par les femmes ayant déclaré ou pas au moins un fait de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (%)**



*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans l'année.  
*Lecture* : 35 % des femmes salariées d'une association et 35 % des femmes salariées de l'État ont déclaré au moins un fait de violence au travail.  
*Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018.

(11) M. Goujon J.-F. Hoarau, F. Rivière, 2015, Vulnérabilités économique et environnementale comparées des économies ultramarines françaises, Document de travail de l'AFD, 145 ; <http://hal.univ-reunion.fr/hal-01454719>.

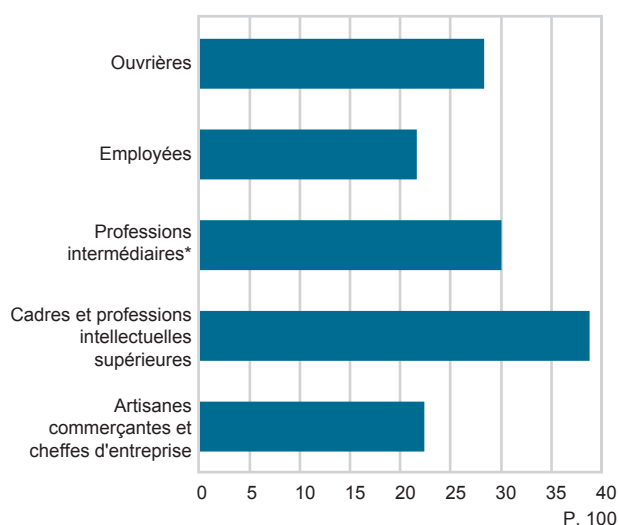
professions scientifiques (36 %) et celles des professions intermédiaires de la santé et du travail social (32 %) sont les plus touchées par les faits de violence (graphique 4). Les résultats sont toutefois semblables à ceux de la métropole : la position hiérarchique (pour les violences psychologiques) ou le contact avec des usagers (pour les insultes) semblent favoriser les faits de violence.

### Des auteurs principalement masculins

Les femmes sont principalement, voire exclusivement, victimes des hommes sauf en ce qui concerne les insultes et les violences psychologiques où près de 44 % des auteur-e-s sont également des femmes.

Comme dans les enquêtes Enveff-Réunion et Virage en métropole, trois principaux types d'auteurs des faits de violences au travail se dégagent : les supérieurs hiérarchiques, les collègues et la catégorie englobant les « tiers » qui inclut les usagers, patients, clients et fournisseurs. Les violences psychologiques sont avant tout le fait de la hiérarchie (45 %) mais également des collègues (40 %). Les rares violences physiques sont majoritairement le fait des tiers (usagers, clients, etc.), tout comme les insultes. Les femmes sont exposées au harcèlement sexuel tant de la part des collègues et de la hiérarchie, que des usagers. Les hommes ne partagent pas tout à fait les mêmes caractéristiques concernant les auteurs puisque les faits subis ont été exercés majoritairement par des collègues hommes. En revanche, pour les femmes victimes, la multiplicité des catégories d'auteurs conduit à privilégier une hypothèse de comportements sexistes.

**Graphique 4. Proportion de femmes dans les différentes catégories socioprofessionnelles ayant déclaré au moins un fait de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (%)**



\* Les professions intermédiaires regroupent celles de la santé et du travail social, administratives de la fonction publique, administratives et commerciales des entreprises. *Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans l'année. *Lecture* : parmi l'ensemble des femmes cadres, 37,8 % ont déclaré au moins un fait de violence au travail. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018.

### 3 % des femmes victimes

#### de harcèlement sexuel au travail dans l'année

Le harcèlement sexuel touche les femmes dans des proportions non négligeables, soit 3 %, ce qui est plus élevé qu'en métropole où c'est le cas pour un peu plus de 1 %. La proportion a augmenté depuis l'Enveff, ce qui ne signifie pas forcément une seule augmentation des faits mais sans doute en grande partie davantage de déclarations dont l'effet #MeToo n'est pas à exclure. Il s'agit majoritairement de propositions sexuelles insistantes, dont le caractère répétitif est largement avéré. Les violences sexuelles concernent 1 % des femmes.

Plus d'1 femme sur 2 subissant des faits de harcèlement sexuel déclare également des violences psychologiques. Ces faits sont perpétrés exclusivement par des auteurs hommes régulièrement présents sur le lieu de travail des femmes.

Le harcèlement sexuel au travail concerne 6 % des jeunes femmes entre 20 et 29 ans, puis diminue de plus de la moitié entre 30 et 49 ans. Il n'en demeure pas moins présent tout au long de la vie active des femmes.

Tous les secteurs professionnels ne sont pas touchés dans les mêmes proportions. Ce sont principalement les femmes salariées d'une association (5 % d'entre elles) et les femmes salariées de l'État (4 % d'entre elles) qui déclarent des situations de harcèlement sexuel au travail. Les cadres et les femmes des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises sont les plus touchées, respectivement 7 % et 8 %.

### Les femmes parlent davantage qu'en 2002 des faits de violences au travail

La parole s'est davantage libérée depuis l'enquête Enveff à La Réunion en 2002 où seules 68 % des femmes en avaient parlé à un tiers. Aujourd'hui, 9 femmes sur 10 ont confié ces violences à un proche ou un-e professionnel-le. La reconnaissance dans la sphère professionnelle des violences, notamment psychologiques, contribue sans doute à l'augmentation de ces dénonciations.

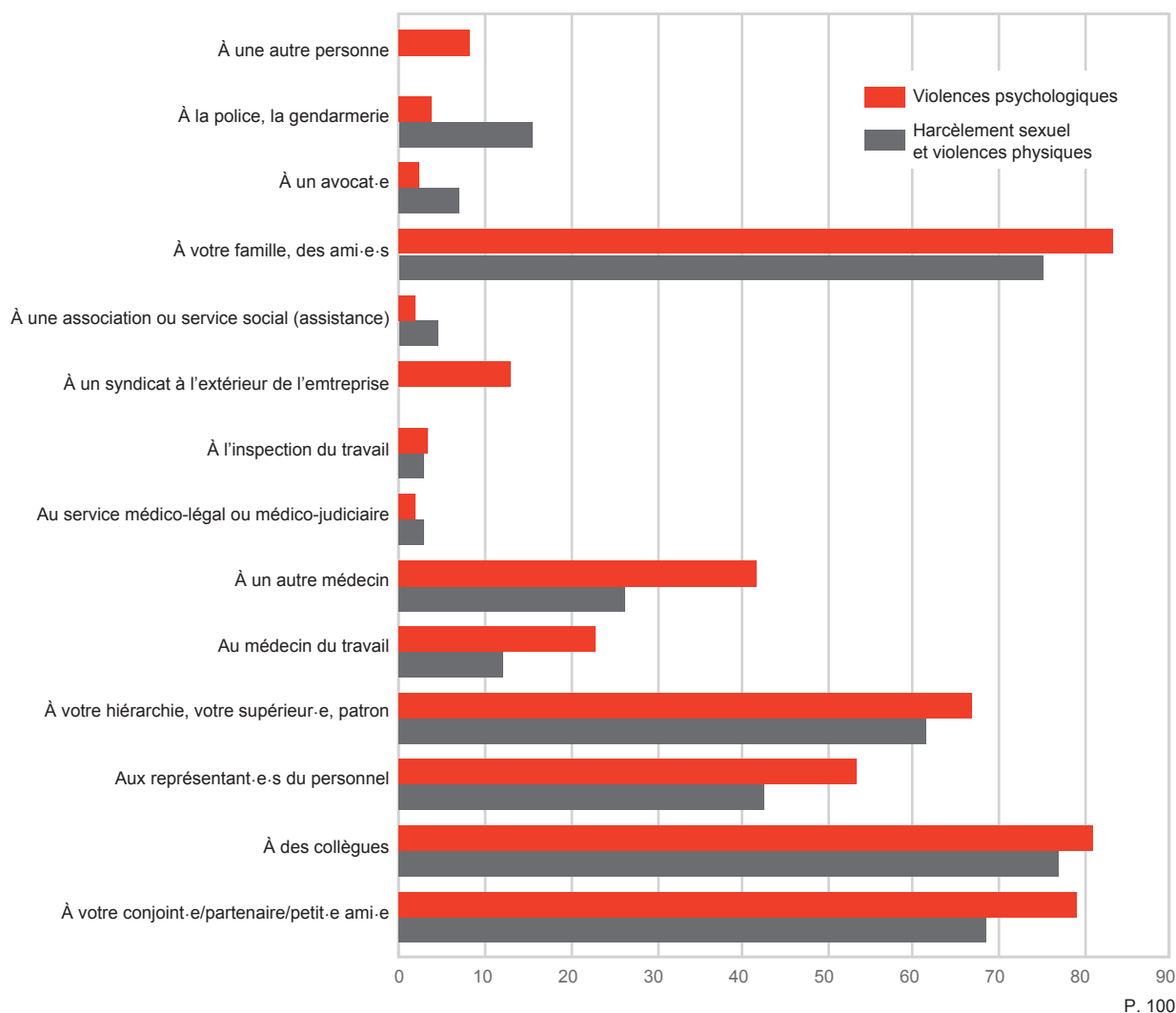
Les femmes victimes se confient avant tout à leur famille et aux proches (près de 81 %) ainsi qu'aux collègues (près de 80 %). Elles ont de manière significative recours aux médecins (39 % à un médecin et 21 % à un médecin du travail). Une plus grande proximité des femmes avec le corps médical en général peut expliquer ces chiffres tout comme le secret médical vu comme une protection. Par ailleurs, les femmes sont un peu plus nombreuses à en parler à une association ou à une assistante sociale que lors de l'Enveff : aucune en 2002 contre près de 3 % en 2018.

Compte tenu des différences de nature entre les faits subis par les femmes et les hommes, il est intéressant de souligner les écarts entre les sexes. Les hommes parlent plus facilement à leur hiérarchie (78 % contre 65 % des femmes), n'hésitent pas à recourir aux représentants du personnel (58 % contre 51 % des femmes), voire à déposer plainte et à entamer une procédure (13 % contre 6 % des femmes). Les faits, souvent visibles (violences physiques, destructions de l'outil de travail), sont sans doute plus faciles à faire constater.

Ce sont les violences psychologiques dont les femmes parlent le plus (graphique 5) : auprès de proches (plus de 80 %), aux collègues, auprès des représentants du personnel et, dans des proportions importantes, au corps médical (23 % au médecin du travail et surtout

42 % à un autre médecin). Néanmoins, les violences liées au harcèlement sexuel, aux violences physiques et sexuelles ne sont pas plus dicibles aujourd'hui qu'auparavant, notamment auprès des forces de police (15 % contre 16 % en 2002).

**Graphique 5. Personnes\* à qui les femmes victimes de faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête en ont parlé selon le type de violence (%)**



\* Il était possible de choisir plusieurs catégories de personnes. *Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans l'année. *Lecture* : 5 % des femmes victimes de faits de violences physiques ou de harcèlement sexuel et 3 % des victimes de violences psychologiques ont parlé à une association ou à un service social. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018.

## Les violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

En 2002, l'enquête Enveff avait permis de fournir pour la première fois des données sur les violences conjugales à La Réunion et de fixer ainsi un cadre à l'action publique en matière de prévention et d'accompagnement des victimes. Elle avait souligné les mécanismes des violences conjugales, leur caractère multiforme, l'importance des violences psychologiques, ne les réduisant pas seulement à la figure de la « femme battue ». L'enquête Enveff-Réunion avait montré des prévalences de violences conjugales proches de celles constatées en métropole, mais plus importantes concernant les violences physiques et sexuelles. Cette première enquête avait abouti à l'élaboration de campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes. Les premiers résultats de Virage-Réunion permettent de saisir les évolutions depuis 2002 et d'évaluer en partie l'impact de ces campagnes.

### Les faits investigués

Dans l'enquête Virage, la relation de couple est définie au sens large, qu'il s'agisse de personnes des deux sexes ou de même sexe, unies par un mariage, un pacs ou en union libre, qu'elles habitent ou aient habité dans un même logement ou non. Les personnes interrogées ont déclaré avoir une telle relation depuis au moins 4 mois ou en avoir eu une ayant duré au moins 4 mois pendant les 12 derniers mois. Elles ont été interrogées sur les faits de violence éventuellement subis dans le cadre de cette relation. Pour les résultats analysés ici, les chiffres sont donnés uniquement pour les couples hétérosexuels<sup>(12)</sup>.

Au total, 1 519 femmes ont déclaré être en couple ou l'avoir été plus de 4 mois dans les 12 derniers mois.

23 questions ont été classées en 4 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : injures, insultes.
2. *Violences psychologiques* : jalousie et contrôle, dévalorisation, dénigrement, refus de parler, ambiance menaçante, empêcher l'accès à l'argent, privations, menace de s'en prendre aux enfants.
3. *Violences physiques* : bousculée violemment, empêchée de sortir ou mis à la porte, coups, blessures, tentative de meurtre.
4. *Violences sexuelles* : sexualité contrainte, actes et pratiques sexuels forcés.

### Les violences psychologiques demeurent les principales violences déclarées

La comparaison avec les données de 2002 permet de confronter les prévalences selon les différents types de violence (tableau 3). Le nombre de déclarations de la plupart des faits est resté stable dont les violences les plus graves, à savoir les violences physiques et sexuelles. Pour chaque type de violence, les prévalences sont plus

importantes qu'en métropole ; elles représentent notamment le double pour les insultes. La majorité des faits énoncés concerne des violences psychologiques (28 %) comme dans l'enquête Enveff en 2002 et dans Virage en métropole. Alors qu'en métropole, les violences psychologiques ont eu tendance à baisser légèrement entre 2000 et 2015, il n'en est pas de même à La Réunion où ces dernières sont restées stables.

Pour saisir au mieux les situations de violences conjugales, il convient d'adopter une approche globale. En effet, c'est moins la nature des faits que leur répétition, voire leur cumul et leur contexte, qui déterminent la gravité des situations de violence<sup>(13)</sup>. Ces dernières s'exercent pour les femmes selon un *continuum* qui inclut toutes les formes d'agressions, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles.

À l'instar de l'enquête Enveff-Réunion et de Virage en métropole, les femmes déclarant des violences physiques signalent également d'autres types de violences (insultes et violences psychologiques). Les femmes rapportent, dans près de 70 % des cas, des faits répétés, dans des proportions légèrement supérieures (de 2 à 3 points) à celles constatées en métropole, pour la plupart des types de violences. Quant au harcèlement psychologique, il demeure stable.

Ces prévalences ne peuvent pas être uniquement interprétées comme une simple stabilité des faits de violences, d'autant que les femmes ont moins de difficultés à en parler et à les dénoncer. Alors qu'en 2002, une femme sur deux n'avait jamais parlé de ces agressions avant l'enquête, aujourd'hui, les trois quarts d'entre elles en ont déjà parlé (voir *infra*). Une autre hypothèse qui peut expliquer ces prévalences est celle de changements

**Tableau 3. Proportion de femmes\* ayant déclaré  
des faits de violence dans le couple au cours  
des 12 derniers mois précédant l'enquête**

| Type de violences                  | Virage-<br>Réunion<br>2018,<br>N = 1 519 | Enveff-<br>Réunion,<br>2002<br>N = 1 013 |
|------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Insultes</b>                    | 7                                        | 5                                        |
| <b>Violences psychologiques **</b> | 28                                       | 28                                       |
| harcèlement ***                    | 9                                        | 9                                        |
| <b>Violences physiques</b>         | 3                                        | 3                                        |
| <b>Violences sexuelles</b>         | 1                                        | 1                                        |

\* Une même femme peut être concernée par plusieurs faits. \*\*Au moins un fait subi plusieurs fois ou au moins plusieurs faits une fois. \*\*\* Au moins trois faits dont un plusieurs fois. *Champ* : pour Virage, femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année ; pour l'Enveff, femmes âgées de 20 à 59 ans vivant à La Réunion et étant en couple ou ayant été en couple dans l'année. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018 ; enquête Enveff-Réunion, Ined, 2002.

(12) Les couples de même sexe n'ont pas été intégrés afin d'avoir une population homogène et comparable avec les données de Virage en métropole.

(13) Voir M. Jaspard, 2011, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », p. 38.

dans les rapports sociaux au sein des couples. Au début des années 2000, les entretiens qualitatifs<sup>(14)</sup> qui avaient été conduits à l'issue de l'enquête Enveff-Réunion avaient montré que la majorité des femmes victimes de violences conjugales rejetaient le modèle de leurs parents – qui attribuait à la femme le travail domestique et le rôle d'éducatrice des enfants et à l'homme, l'autorité – et que cette remise en cause conduisait à de fortes tensions. Quinze ans plus tard, les Réunionnaises sont plus nombreuses à occuper un emploi. Elles sont aussi plus libres sur le plan amoureux avec un plus grand nombre de partenaires, se rapprochant ainsi des chiffres de la métropole. Une meilleure autonomie et une plus grande liberté semblent alimenter des conflits pouvant entraîner des violences.

Soulignons que les faits déclarés peuvent relever à la fois de discordes conjoncturelles ou d'un conflit structurel au sein du couple, d'une situation de crise, d'une séparation et, bien entendu, de cas de violences conjugales. La simple mesure des faits de violence mêle donc des situations diverses qui ne prennent pas le même sens selon la réalité qu'elles recouvrent<sup>(15)</sup>. Si le principal objectif de l'enquête est de recenser les situations de violences conjugales, le mode de questionnement permet aussi d'analyser les situations conflictuelles au sein des couples et ainsi d'étayer des hypothèses de changements dans les rapports sociaux entre les femmes et les hommes<sup>(16)</sup>.

### Près d'un quart des femmes vivent une relation de couple conflictuelle

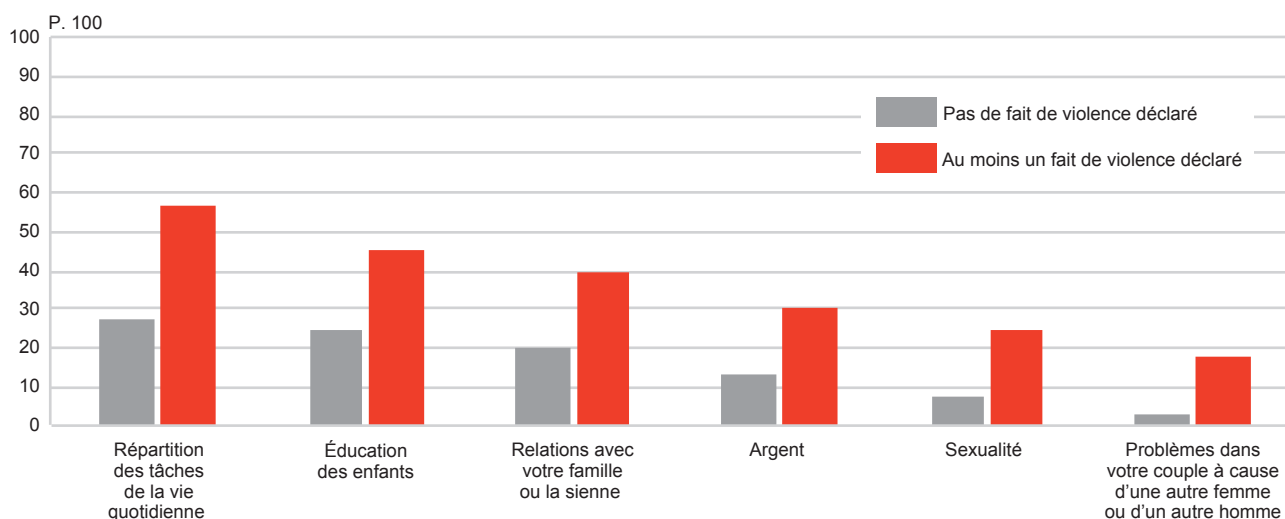
Dans l'enquête Enveff-Réunion de 2002, les disputes les plus fréquemment déclarées par les femmes concernaient l'éducation des enfants (23 %), les sujets liés au

partage des tâches de la vie quotidienne (22 %) et les rapports avec la famille (22 %). Tous les sujets de disputes ont augmenté de 2 à 3 points mais les disputes liées aux tâches quotidiennes ont fortement augmenté avec 38 % en 2018 soit plus 18 points depuis 2002. Le nombre de disputes est moindre en métropole où seules 48 % des femmes déclarent au moins un sujet de dispute contre 61 % à La Réunion. L'élaboration d'un indicateur de conflictualité des couples, soit 3 sujets de disputes et plus dans l'année, corrobore l'hypothèse d'une évolution vers davantage de tensions au sein des couples à La Réunion en 15 ans : de 13 % en 2002, la part des femmes dans une relation de couple conflictuelle est passée à 20 % en 2018.

Le graphique 6 montre nettement le parallèle entre les déclarations sur des disputes conjugales et les faits de violences. Lorsque des faits de violences sont déclarés, les sujets de dispute sont deux fois plus fréquents la plupart du temps. Dans les deux cas, avec déclaration de faits et absence de fait, les hommes rapportent moins fréquemment des sujets de dispute mais la hiérarchie des sujets de conflits reste la même, répartition des tâches quotidiennes et éducation des enfants en tête. Cette asymétrie des réponses entre les sexes indique des perceptions des conflits socialement genrés qu'il conviendra d'analyser plus finement dans de futurs travaux.

Il était également demandé aux personnes si lors de ces disputes, leurs conjoints et eux-mêmes en étaient venus aux mains. Pour la majorité des couples, les disputes sont restées uniquement verbales. En revanche, lorsque les personnes ont connu au moins un fait de violence, les femmes déclarent dans des proportions plus importantes que les hommes (près de 7 % des femmes

Graphique 6. Sujets de disputes\* déclarés par les femmes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête



\* Une même femme pouvait déclarer plusieurs sujets de disputes. *Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année. *Lecture* : 29 % des femmes n'ayant déclaré aucun fait de violence déclarent des disputes liées à la répartition des tâches de la vie quotidienne, la proportion est de 57 % lorsqu'au moins un fait est déclaré. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018.

(14) D. Pourette et I. Widmer, 2009, *Les violences envers les femmes à l'île de La Réunion. Poids des chiffres, paroles de victimes*, PUP, coll. « Monde contemporain ».

(15) E. Brown, 2012, « Les enquêtes "Enveff" sur les violences envers les femmes dans la France hexagonale et ultramarine », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 17, p. 43-59, DOI : 10.4000/plc.860.

(16) M. Jaspard, *op. cit.*

contre 3 % des hommes), que les deux (leur conjoint et elles-mêmes) en sont venus aux mains. Ceci souligne sans doute une violence réactionnelle des femmes dans certains contextes conflictuels.

### Plus de faits de violences parmi les séparations récentes<sup>(17)</sup>

Parmi les personnes en couple pendant plus de 4 mois au cours de l'année passée, une partie s'est séparée dans l'année. Tout comme en métropole, c'est au sein de ces couples séparés dans l'année que la proportion de faits de violences, tant pour les femmes que pour les hommes, est la plus importante. Les personnes qui se sont séparées récemment déclarent au moins le double de faits de violences comparativement à celles qui sont encore en couple, ce qui laisse à la fois supposer des violences au moment de la séparation et/ou des conflits et violences antérieures entraînant la séparation. Une femme sur trois déclare avoir subi des insultes ; la proportion de violences psychologiques est autour de 61 % pour les femmes séparées dans l'année contre 26 % en moyenne pour les femmes en couple. Les séparations sont généralement précédées par des périodes de crise propices aux tensions ; un sentiment de colère et de rancœur peut persister au moment de l'enquête, mais il est également plus aisé de parler de faits de violences une fois que la relation est terminée.

Des faits graves de violences ont été déclarés dans des proportions plus importantes dans un contexte de séparation. Ainsi, 6 % des femmes ont été menacées de mort et 3 % des femmes ont été menacées avec une arme, voire ont subi une tentative de meurtre.

### Les facteurs associés au risque de violences : l'âge, la situation dans l'emploi, le nombre d'enfants

Pour ces premiers résultats<sup>(18)</sup> nous avons essayé d'identifier des profils dits « à risques plus élevés », en créant un indicateur global de violences conjugales<sup>(19)</sup> qui tient compte du type de violences, de sa fréquence, de la gravité ressentie et en le testant avec un certain nombre de variables (âge, situation matrimoniale, rapport à l'emploi, durée de couple, etc.). L'indicateur global de violences conjugales ainsi élaboré concerne près de 15 % des femmes à La Réunion. Parce qu'il faut prendre en compte un grand nombre de variables sur la situation sociale et les rapports au sein du couple, il est encore prématuré à ce stade de l'analyse, de distinguer trois phénomènes : la « violence réactive », commise par des femmes elles-mêmes victimes, à l'encontre de leur conjoint violent ; la « violence situationnelle », violence ponctuelle commise tant par des hommes que par des femmes, qui peut être grave mais qui n'est pas

inscrite dans la durée ; et le « terrorisme conjugal », violence conjugale unilatérale, installée dans la durée et destructrice psychiquement, voire physiquement<sup>(20)</sup>.

L'âge, à relier avec la durée et le type de relation, est une première variable significative. Ce sont bien, comme l'ont montré les enquêtes précédentes, les jeunes femmes (20-29 ans) qui sont les plus exposées à tous les types de violences : 15 % d'insultes pour les 20-29 ans et 5 % pour les 40-49 ans ; et respectivement 52 % et 33 % de violences psychologiques.

L'indicateur de violences conjugales pour les jeunes femmes s'élève à 23 %. L'instabilité des couples de ce groupe d'âges de la vie peut sans doute expliquer une plus grande propension aux conflits pouvant générer dans certains cas des violences. Toutes les formes de violences diminuent avec l'âge des femmes.

Comme l'Enveff et Virage en métropole l'ont montré, quel que soit leur emploi, les femmes de toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par les faits de violences avec des niveaux de prévalences assez proches (tableau 4).

**Tableau 4. Proportion de femmes ayant déclaré des violences conjugales au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête selon la situation dans l'emploi (%)**

| Indicateur global de violences conjugales                                                                                                                                                                                                                      | 15 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Catégorie socioprofessionnelle</i>                                                                                                                                                                                                                          |    |
| Agricultrices, exploitantes                                                                                                                                                                                                                                    | ns |
| Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise                                                                                                                                                                                                                  | 11 |
| Cadres et professions intellectuelles                                                                                                                                                                                                                          | 18 |
| Professions intermédiaires                                                                                                                                                                                                                                     | 18 |
| Employées                                                                                                                                                                                                                                                      | 16 |
| Ouvrières                                                                                                                                                                                                                                                      | 16 |
| <i>Situation des femmes au regard de l'emploi</i>                                                                                                                                                                                                              |    |
| En emploi                                                                                                                                                                                                                                                      | 15 |
| Au chômage                                                                                                                                                                                                                                                     | 19 |
| Inactives n'ayant jamais travaillé                                                                                                                                                                                                                             | 11 |
| Inactives ayant déjà travaillé                                                                                                                                                                                                                                 | 17 |
| Retraitées                                                                                                                                                                                                                                                     | 11 |
| <i>Situation du conjoint au regard de l'emploi*</i>                                                                                                                                                                                                            |    |
| En emploi                                                                                                                                                                                                                                                      | 15 |
| Au chômage                                                                                                                                                                                                                                                     | 15 |
| Inactif                                                                                                                                                                                                                                                        | 17 |
| * Uniquement femmes en couple. ns : non significatif. <i>Champ</i> : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et étant ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année. <i>Source</i> : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018. |    |

(17) Le module ex-conjoint de l'enquête n'a pas encore fait l'objet d'analyses.

(18) La construction d'indicateurs plus fins de violences conjugales sera élaborée ultérieurement. Il conviendra également, afin de mieux comprendre les processus de violences conjugales, d'analyser les parcours des victimes tout au long de la vie (violences dans l'enfance, la famille ou avec un ex-conjoint).

(19) L'indicateur est positif si l'enquêtée déclare au moins une violence physique, sexuelle ou psychologique « graves » (violences ou menace sur enfants, climat de tension ou menaces de mort de suicide ou de mort) ou un fait répété de violence psychologique « modéré » déclaré grave (jalousie, contrôle, dénigrement, contrôle économique) ou cumulé avec un autre fait du même type.

(20) cf. M.P. Johnson 2017, « Personal social history of a typology of intimate partner violence », *Journal of Family Theory and Review*, 9, p. 150-164.

Lors de l'enquête Enveff à La Réunion, il avait été noté que, contrairement à la métropole, les femmes cadres semblaient protégées. Aujourd'hui, 18 % d'entre elles sont victimes, soit un peu plus que les autres femmes. Ce constat vient alimenter l'hypothèse de transformations des rapports sociaux entre les femmes et les hommes à La Réunion, la plus grande autonomie des premières pouvant remettre en cause la place de chacun au sein des couples, générant davantage de conflits, voire de violences.

La situation dans l'emploi (tableau 4) est davantage déterminante par rapport à la catégorie socioprofessionnelle. L'inactivité de la femme est corrélée au cumul des faits de violences. Ainsi, les femmes au chômage (19 %) et les inactives ayant déjà travaillé (17 %) sont les plus touchées. Toutefois, les femmes en emploi, à hauteur de 15 %, ne sont pas protégées, corroborant notre hypothèse de transformation des rapports dans le couple et de remise en cause par les femmes de leur rôle traditionnel. L'inactivité du conjoint est également un facteur de risques de violences conjugales.

Les femmes, et encore plus les hommes en couple non cohabitant, sont plus exposé·e·s aux faits de violences que les femmes et les hommes en couple cohabitant. Cependant, le nombre d'enfants est une variable plus

discriminante entre les femmes et les hommes. 12 % des hommes sans enfant déclarent des violences conjugales contre 10 % des femmes sans enfant. Plus il y a d'enfants et plus les faits sont nombreux pour les femmes (tableau 5). Ainsi, parmi les femmes sans enfant, 10 % déclarent des violences conjugales contre 21 % des femmes ayant 3 enfants ou plus.

Tous les types de violences déclarées, des insultes jusqu'aux violences physiques et sexuelles, suivent la même tendance : les différents types de violence augmentent avec le nombre d'enfants. Le nombre d'enfants rendant notamment plus difficile les séparations, il révélerait un contexte particulier des situations de violences. Ces hypothèses devront être explorées dans le cadre de travaux qualitatifs auprès des victimes.

### Davantage de déclarations de faits de violence conjugale auprès des services de police ou de gendarmerie

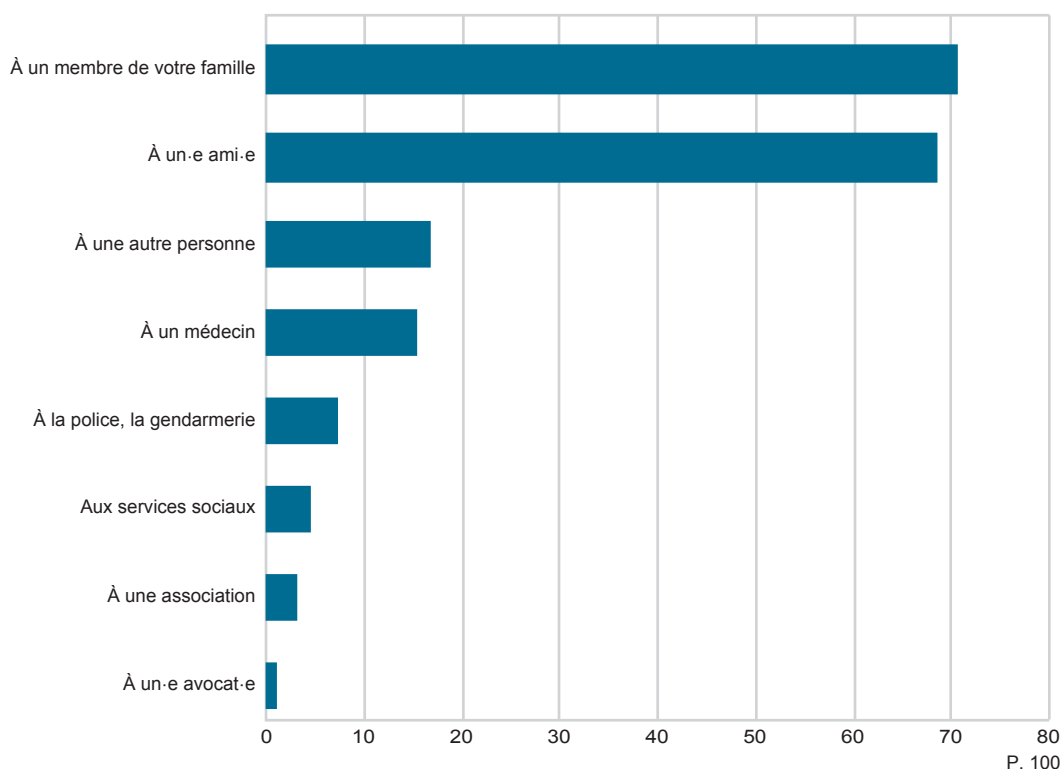
Les faits de violences dans le couple sont ceux dont les femmes parlent le moins, comparativement aux espaces publics et au travail, et à La Réunion dans une moindre proportion encore qu'en métropole. Néanmoins, elles parlent davantage qu'en 2002 : 68 % contre 50 % en 2002. Les femmes qui en parlent se confient le plus souvent aux proches, famille et ami·e·s (près de 70 %). Elles vont également en parler en dehors du cercle des proches et auprès des institutionnel·le·s (graphique 7, page suivante). Elles sont notamment 16 % à consulter un médecin, soulignant une nouvelle fois la plus grande familiarité des femmes avec le corps médical. Les services sociaux et les associations sont mobilisés dans une moindre mesure (respectivement 5 % et 3 %). Elles semblent plus enclines qu'au début des années 2000 à déposer une main courante, voire une plainte.

Dans l'enquête Enveff, seules 5 % des femmes avaient déclaré une visite au commissariat ou à la gendarmerie contre 7 % aujourd'hui. Cependant, il était également demandé explicitement aux femmes si le fait avait été déclaré à la police ou à la gendarmerie par elle-même ou par une autre personne. De 12 % en 2002, le pourcentage a augmenté de près de 10 points, avec 21 % des femmes en 2018 pour lesquelles le fait a été déclaré à la police ou à la gendarmerie par elles ou par une autre personne. Le silence qui caractérisait les femmes résidant à La Réunion au début des années 2000 semble en partie avoir été brisé 15 ans plus tard, sans doute grâce aux campagnes de sensibilisation qui ont été déployées depuis. Des marges de progression sont toutefois encore à prévoir car pour les femmes victimes ayant déclaré au moins 3 faits, seules 27 % d'entre elles connaissaient le 3919 qui est le numéro d'aide aux victimes de violences conjugales.

**Tableau 5. Proportion de femmes ayant déclaré des violences conjugales au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête selon la situation matrimoniale et familiale (%)**

| Indicateur global de violences conjugales                                                                                                                                                                                                         | 15 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Cohabitation*</i>                                                                                                                                                                                                                              |    |
| Cohabitant                                                                                                                                                                                                                                        | 13 |
| Non cohabitant                                                                                                                                                                                                                                    | 16 |
| <i>Situation matrimoniale</i>                                                                                                                                                                                                                     |    |
| Plus en couple au moment de l'enquête                                                                                                                                                                                                             | 46 |
| Union libre                                                                                                                                                                                                                                       | 16 |
| Mariée                                                                                                                                                                                                                                            | 12 |
| Pacsée                                                                                                                                                                                                                                            | 16 |
| <i>Nombre d'enfants</i>                                                                                                                                                                                                                           |    |
| Sans enfant                                                                                                                                                                                                                                       | 10 |
| 1 enfant                                                                                                                                                                                                                                          | 14 |
| 2 enfants                                                                                                                                                                                                                                         | 14 |
| 3 enfants ou plus                                                                                                                                                                                                                                 | 21 |
| * Uniquement femmes en couple. <i>Champ</i> : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année. <i>Source</i> : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018. |    |

**Graphique 7. Personnes\* à qui les femmes victimes de faits de violences au sein du couple, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, en ont parlé (%)**



\* Une même femme peut avoir parlé à plusieurs personnes. *Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Réunion et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année et qui ont parlé à un tiers des faits de violences subies. *Lecture* : 3,2 % des femmes victimes d'au moins un fait en ont parlé à une association. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (La Réunion), Ined, 2018.

## Autres résultats à venir

L'enquête réalisée dans les trois territoires donnera lieu à plusieurs exploitations thématiques plus approfondies ainsi que des travaux qualitatifs complémentaires. Les analyses porteront plus spécifiquement sur : le contexte dans lequel se produisent ces violences – parcours de vie, sphère – et les facteurs de protection ou d'aggravation ; les conséquences de ces violences sur la santé, les modes de vie, les parcours ; les

recours (réseau amical, associatif, institutions de santé, de police...) mobilisés par les victimes et leurs effets. Des analyses spécifiques sur les violences au travail, sur les hommes victimes ainsi que sur les violences durant l'enfance seront également conduites. Pour suivre l'actualité des résultats de l'enquête, voir le site Internet : <https://viragedom.site.ined.fr/fr/>

## **L'équipe Virage dans les Outre-mer**

### ***L'équipe Virage dans les Outre-mer***

#### **L'équipe scientifique de l'Ined**

Stéphanie Condon, responsable scientifique, chargée de recherche

Sandrine Dauphin, directrice de projets

Justine Dupuis, chargée d'études démographiques

Meoïn Hagège, post-doctorante

#### **Membres du service des Enquêtes et sondages (SES) de l'Ined**

Gwennaëlle Brilhault, responsable du service

Amandine Stephan, référente pour l'enquête

Géraldine Charrance, statisticienne

Et ponctuellement, Bernard de Clédat, Valérie Laprée,

Efi Markou, Sandrina Ragazzi et Patricia Thauvin.



### ***Équipe Sagis pour Ipsos Outre-mer***

Ipsos Océan Indien : Erika Vanrietvelde et Nolween Debleeckere

#### **L'équipe encadrante**

Sagis : Jessy Dobaria, Natacha Imiha, Nacera Fabing

#### **Les enquêteurs·rices**

Lolita Abrousse, Raphaël Cavillot,

Sandy Damour, Ketty Dany, Tiffany Didat, Doriane Elisabeth,

Médéric-Kevin Ernest, Marie-Joëlle Grondin, Marie-Sylvie Hoarau,

Graziella Lebon, Marie-Manuella M'Couroupa, Catherine Mayot,

Elvina Moniteur, Elena Perny, Sarah Reboul, Marie-Elodie Renard,

Laura Taranne, Marie-Christine Virelizier.



ined

INSTITUT  
NATIONAL  
D'ÉTUDES  
DÉMOGRA-  
PHIQUES



Ined – Institut national d'études démographiques

9, cours des humanités, 93322 Aubervilliers • Tél. : 01 56 06 20 00 • [www.ined.fr](http://www.ined.fr)